PLAN LOCAL d'URBANISME

Westhalten

3.a. Plan de zonage au 1/5000ème

PLU approuvé par délibération du
Conseil Municipal du

Le Maire :

Novembre 2017

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

front urbain à traiter

PROTECTIONS

calvaire, monument à protéger (art. L151-19)

plantations à maintenir ou à réaliser (art. L151-19)

éléments de paysage à conserver (art. L151-23)

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Quand elles ne coïncident pas avec des voies, la limite à considérer est constituée par l'axe des voies de la zone ou de secteur

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Liaison entre la rue du Capitaine le Forestier et la rue de Soultzmatt	Commune